

SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)

Le service d'Urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David s'associe au service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) afin d'offrir aux propriétaires intéressés, la possibilité de bénéficier d'un **service de consultation gratuit** afin de bien orienter leur projet de rénovation extérieure résidentielle ou commerciale.

AVANTAGES

- Facilite la préparation des dossiers devant être déposés au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour étude en conformité au plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).
- Meilleure qualité architecturale des projets.
- Facilité d'obtention des permis et des autorisations.
- Économie en temps pour des projets de rénovation complexes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE

- Vous devez être propriétaire d'un bâtiment à vocation résidentielle ou commerciale.
- Votre projet doit être assujéti à un des secteurs visés par le règlement sur les PIIA soient :
 - ✓ le noyau villageois
 - ✓ la route 117
 - ✓ les secteurs montagneux
- La propriété doit être exempte de tout retard de paiement de taxes municipales.



EXEMPLES DE TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURS ADMISSIBLES

- Le remplacement des fenêtres, portes et encadrements des vitrines commerciales.
- La rénovation ou le remplacement d'une galerie, d'un perron ou d'un escalier.
- Le remplacement d'un revêtement extérieur.
- Les travaux de réfection d'un toit.
- Une proposition de rénovation ou d'intégration d'un bâtiment accessoire.
- Tout projet d'affichage.

LES OUTILS REMIS AU PROPRIÉTAIRE

- Esquisses architecturales en couleur représentant les interventions à privilégier.
- Des fiches-conseils précisant certains choix de matériaux et de couleurs.

Suite à la remise des propositions d'esquisses, les travaux devront débuter et être finalisés dans l'année en cours.

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE-CONSEIL

Le propriétaire doit présenter son projet à la direction du service d'Urbanisme de la municipalité afin qu'il évalue l'admissibilité de ce dernier au service-conseil.

DÉLAIS

Une fois le processus entamé, il faut compter de 2 à 4 semaines pour le dépôt des esquisses par le SARP.

SERVICE D'URBANISME

819 324-5678, poste 4223

